

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

Le 16 juillet 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juillet 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	8
- votants	44
- ont voté pour	44
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Héléne MOINEAU, Victor OURY, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Etienne HERISSANT par René SCHULLER (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLETT par Eric PIGNY (pouvoir), Joël PERARDEL par Bernard MAHOUT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

DÉLIBÉRATION
N° 901-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Commission Appel d'Offres

Le conseil nomme Mme Martine MENISSIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2 ;

Considérant que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil de Communauté de décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée, lorsqu'il s'agit d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer le contrat ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Des suppléants sont élus selon les mêmes modalités en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant les candidatures en tant que membres titulaires de :

- M. Eric VETU ;
- M. Pascal VANSANTBERGHE ;
- M. René SCHULLER ;
- M. Noël VOISIN DT LA CROIX ;
- M. Eric PIGNY.

ACTE REÇU LE

24 JUL. 2020

Considérant les candidatures en tant que membres suppléants de :

- M. Jean-Christophe MANGEART ;
- M. Raymond LAPIE ;
- M. Raphaël LEONE ;
- M. Aymeric LOUIS ;
- M. Alain SIMONET.

PREFECTURE DE LA MARNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de former la commission appel d'offres,

DÉCIDE de ne pas procéder à une nomination au bulletin secret pour la nomination des membres.

NOMME comme membres les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- M. Eric VETU ;
- M. Pascal VANSANTBERGHE ;
- M. René SCHULLER ;
- M. Noël VOISIN DT LA CROIX ;
- M. Eric PIGNY.

Membres suppléants :

- M. Jean-Christophe MANGEART ;
- M. Raymond LAPIE ;
- M. Raphaël LEONE ;
- M. Aymeric LOUIS ;
- M. Alain SIMONET.



Extrait certifié conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Valentin".

Julien VALENTIN